



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUI 2018**

**PRESENTS** : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARRET, Henri DUYN, Isabelle OUDOT.

**EXCUSES** : Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Jean-Yves MEIGNEN qui donne procuration à Louis LAUDUN, Bernard RENIET qui donne procuration à Jean-Pierre COMTE, Rose MEUNIER qui donne procuration à Isabelle OUDOT.

**ABSENT** :

**1. Adhésion au service RGPD « Règlement Européen Général sur la Protection des Données Personnelles) au Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adhérer au service RGPD au syndicat AGEDI et nomment M. Jean-Pierre MARTIN, le Président du syndicat, délégué à la protection des données.

**2. Repas cantine – tarifs.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la cantine comme suit : 3 euros pour les élèves de maternelle et 3.30 euros pour les élèves du CP au CM2 à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

**3. Création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps incomplet (28h30 par semaine) au service de l'école à compter du 3 septembre 2018.

**4. Création d'un poste d'adjoint technique à temps incomplet.**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps incomplet (23h15 par semaine) au service de la cantine scolaire à compter du 3 septembre 2018.

**5. Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet.**

L'assemblée décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet (14h par semaine) au service de l'entretien des locaux suite au reclassement de l'agent titulaire.

**6. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet (5h30 par semaine) au service de la cantine scolaire suite au reclassement de l'agent titulaire.

**7. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps incomplet.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps incomplet (8h30 par semaine) au service culturel suite au reclassement de l'agent titulaire.

**8. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au service administratif de la commune.

**9. Adhésion de la commune de Simiane la Rotonde à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) – procédure dérogatoire.**

L'assemblée délibérante décide à la majorité des votants (3 votes contre) de solliciter l'adhésion de la commune de Simiane la Rotonde à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, conformément à la procédure dérogatoire.

**10. Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.**

Les membres du conseil municipal prennent acte qu'aucune décision n'a été prise au cours du dernier trimestre au titre des délégations permanentes consenties à Monsieur le Maire.

Fait à Simiane la Rotonde, le 5 juillet 2018.

Le Maire, Louis LAUDUN